Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213503352-20260410-TH_DCM_2026_32B-DE

COMMUNE DE THOURIE
35134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 avril 2026 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BORDIER, Maire de la commune.

Date de convocation
3 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice 15
Présents 14
Excusés 1
Votants 15

Membres présents : M. Daniel BORDIER, Mme Amandine BELLAY, M Julien CHENARD, M Cédric DANIEL, Mme Marie-Christine HERVOCHON, Mme Nadine LAINE, M Pierre LAURENT, M Anthony LEBRETON Mme Isabelle LEBRETON, M Edmond LEVEQUE, M Anthony MOUTEL, Mme Anne PAUL, Mme Elodie PETITJEAN et M Benjamin PRUNIER

Membres absents excusés : Mme Aline GIACALONE donne pouvoir à M Julien CHENARD

Membres absents : sans objet

Mme Anne PAUL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° 2026-32
Vote des Taux d'imposition 2026
Annule et remplace la délibération portant le même numéro et transmise le 24-04-2026

Les états permettant d'estimer les recettes liées à la fiscalité directe prévoit une recette de 224 445 € sans modifier les taux d'imposition actuels.
Le maire propose de reconduire les mêmes taux pour 2026.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, il décide de reconduire les taux actuels pour 2026 :

- Taxe foncière sur bâti : 34.40 %
- Taxe foncière sur non bâti : 34.00 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 12.00 %

Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE DE THOURIE 35134 (I. et V.)